

FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance. Parmi ses missions, elle pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si pendant votre hospitalisation, vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole.

Étiquette du patient

Je soussigné(e),

Nom..... Prénoms.....

Nom de jeune fille..... Date de Naissance/...../.....

Téléphone :/...../...../...../..... Téléphone Portable :/...../...../...../.....

Email :

- Désigne ci-dessous une personne de confiance. Je m'engage à l'informer de sa désignation et de son rôle comme personne de confiance et m'assure de son accord. Ses coordonnées sont les suivantes :

Nom et Prénom(s)

Domicilié(e) N° Rue

Code Postal Ville

Pays (Si autre que la France)

Téléphone :/...../...../...../..... Téléphone Portable :/...../...../...../.....

Email :

- ⇒ Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer : oui non

- Ne souhaite pas désigner de personne de confiance.

Date :/...../.....

Signature du demandeur

Signature de la Personne de Confiance

Qui peut être la personne de confiance ?

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut l'être. Ce peut être votre conjoint, un de vos enfants majeurs ou un de vos parents, un ami, un proche, votre médecin traitant. Il est important que vous échangiez avec elle afin qu'elle comprenne bien vos choix et votre volonté. Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais les vôtres et doit s'engager moralement vis-à-vis de vous à le faire. Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie et mesurer la possible difficulté de sa tâche et la portée de son engagement.

La désignation de la personne de confiance vous sera proposée à chaque hospitalisation.

A noter que la personne de confiance doit cosigner le document la désignant et peut être révocable à tout moment (un formulaire de révocation peut être mis à disposition).